



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 juin 2002 à 20 heures,

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : - 10

Date de convocation du Conseil municipal : 20.06.02

Travaux d'aménagement du  
bourg

PRÉSENTS : MM. L'ensemble des Conseillers Municipaux à l'exception  
de :

ABSENTS : MM. Mlle MOCAER Sandrine excusée

M. r MANAC'H Alexis

a été élu secrétaire.

Par délibération du 25 novembre 1999, le Conseil Municipal de Brennilis a sollicité le concours de l'Etat - Direction départementale de l'Equipement pour assurer une mission de maître d'oeuvre relative à l'aménagement du bourg.

Ce concours a été autorisé par M. le Préfet, le 31 décembre 1999.

Après études, la Direction Départementale de l'Equipement propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 470 000 euros hors TVA aux conditions économiques du mois de juin 2002, appelé mois "mo".

L'ouvrage fait partie du domaine de l'infrastructure. Il lui est affecté un deuxième degré de complexité.

Le conseil Municipal de BRENNILIS accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive.

Le taux de rémunération du service, tel qu'il résulte du barème de l'arrêté interministériel du 20 avril 2000 (annexe II), multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la mission conduit à un taux de rémunération de la mission de :  
(5.79 X 0.85 4;92 %)

Le forfait de rémunération initiale définitif, produit de ce taux par l'estimation prévisionnelle définitive, est donc égal à :  
23 124.00 euros hors TVA, soit 26 756,30 euros TTC.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Y. CORRE.

